

Air King Ventilation Products Warranty

All products manufactured by Air King Ltd. are guaranteed for one year from the date of purchase against defects in workmanship and/or material. In addition all Ventilating/Exhaust Fans, Heaters, Combination Fan Lights and/or Heaters, and Range Hoods are guaranteed for five years from the date of purchase against defects in workmanship and/or material. During the guarantee period, we will replace or repair any defective parts at no charge if the product is returned prepaid to our factory.

This guarantee does not cover any labor or shipping cost or the cost of replacement components as part of routine maintenance such as range hood grease filters, charcoal filters, or combination grease/charcoal filters, replacement light bulbs in range hoods or combination fan light units, or the replacement of heat lamp bulbs in heat lamp units. As well any damage or failure caused by abuse, misuse, abnormal usage, faulty installation, improper maintenance, normal wear and tear, or repair damage or failure caused by acts of god. In order to make a claim on this guarantee you must be the original consumer/user of the product and contact Air King Ltd. (1-800-465-7300) at the first sign of a defect. You will also be required to provide Air King Ltd. with date and proof of purchase.

Air King Ltd. will not be held responsible for an bodily injuries or damages to personal property or real estate whether caused directly or indirectly by the product. Some states and provinces do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages and some states do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, so these exclusions or limitations may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights and you may have other rights which vary from state to state and province to province.

Garantie des produits de ventilation Air King

Tous les produits fabriqués par Air King Ltd. sont garantis un an à compter de la date d'achat, contre les vices de fabrication et/ou défauts matériels. Par ailleurs, tous les ventilateurs d'aération/d'évacuation, corps de chauffe, éventails combinés et/ou corps de chauffe, ainsi que les hottes de cuisine sont garantis pour une durée de cinq ans à compter de la date d'achat contre les vices de fabrication et/ou défauts matériels. Pendant la durée de la garantie, nous remplacerons ou réparerons gratuitement toute partie défectueuse si le produit est renvoyé à notre usine dûment affranchi.

Cette garantie ne couvre pas les coûts de main d'œuvre, les frais d'expédition, ni le coût des pièces de rechange relevant de l'entretien courant, telles que les filtres à huile des hottes de cuisine, les filtres à charbon, ou les filtres combinés huile/charbon, les ampoules électriques de rechange dans les hottes de cuisine ou dans les unités combinées à éventail, ou le remplacement des ampoules dans les unités à lampe incandescente de chauffe. Elle exclue également tout dommage ou panne causé par un usage abusif ou impropre, emploi anormal, installation défectueuse, entretien inadapté, usure normale, ou réparation de dommage ou de panne dû à une cause naturelle. Vous pouvez présenter une réclamation sur cette garantie en contactant Air King Ltd. (1-800-465-7300) dès les premiers signes de défaillance et vous devez pour cela être le client/utilisateur d'origine du produit. Il vous sera également demandé d'indiquer à Air King Ltd. la date et la preuve d'achat.

Air King Ltd. ne pourra être tenu pour responsable en cas de dégâts corporels ou de dommages sur les biens personnels ou immobiliers, qu'ils soient causés directement ou non par le produit. Certains états et provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accidentels ou indirects et d'autres ne permettent aucune limitation sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que ces exclusions ou limitations peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques reconnus par la loi et vous pouvez également bénéficier d'autres droits en fonction de l'état ou de la province dont vous dépendez.